

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 20 DECEMBRE 2010

- **Séance du..... 20 décembre 2010**                      **Nombre de membres en exercice : 19**
- **Date de la convocation ..... 14 décembre 2010**                      **Nombre de votants : 18**
- **Date d'affichage de la convocation ..... 14 décembre 2010**                      **Nombre de procurations :**

*L'an deux mille dix, le vingt décembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le quatorze décembre deux mille dix, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.*

**Présents :** FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BAZIREAU Jean-Jacques, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,

**Absents excusés:** BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, SABOURIN Hervé, FAZILLEAU Christine, POUGET Renaud,

**Secrétaire de séance :** Christine Baverel, secrétaire de mairie

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès verbal du 08 novembre 2010

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### 2. PEL (Plan éducatif local) 2011/2013

Présentation du PEL 2011/2013 par David Guilberteau et Stéphanie Delgutte.

### **Présentation**

**Objectifs :** fixer les principes éducatifs de la commune et cibler les actions à mettre en place

**Le public ; 12-25 ans divisés en 4 tranches :** 12-14 ans (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>), 14-15 ans ( 5<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>), 15-18ans (lycée/vie active), 18-25 ans (lycée/études sup/vie active)

**Le terrain :**

**Structures socioculturelles:** salles associatives + poterie/arts plastiques ; bibliothèque ; foyer des jeunes ; salle informatique +préau école ; salle polyvalente

**Structures sportives :** plateau d'évolution sportif (skate/roller/bmx, foot, handball, basket, volley) ; terrains de tennis ; stade+club house.

**Les partenaires :**

- **Les associations touchant directement ou indirectement le public** (FJF, SEP, OSC, Tennis, Clin d'œil, APE via le cabaret, Comité de jumelage, Fors comédie)

- **les partenaires administratifs :** Mairie, DDCSPP (ex-DDJS), CAF, MSA

### **Objectifs retenus :**

#### **I/ Informer et prévenir**

##### **A/ Développer et entretenir les lieux et moyens de rencontres, d'information et de prévention**

- soutien du bénévolat et de l'action éducative salariée des associations
- Centre de loisirs 12-14 ans (voire plus)
- Le foyer
- Salle informatique (Ludo Maboul)
- Skate Park, plateau d'évolution sportif et abribus
- Bibliothèque

## **B/ Soutenir l'éducation populaire, à la santé et à la citoyenneté**

- **Actions indirectes**
  - Présence d'adultes à proximité relative des lieux fréquentés par les jeunes
  - Affichage dans les lieux de regroupement
  - Prospection de nouveaux moyens permettant de remplir nos objectifs et communication des résultats entre partenaires.
  - Un calendrier/brochure commun(e) régulier
- **Actions directes**
  - **Conférences à destination des parents/jeunes** (Parentalité ; Drogues, alcool et dépendances ; Sexualité de l'adolescence ; Usage des médias et technologies d'information et de communication ; Alimentation)
  - **Journées ou actions « prévention/loisirs »** (Sécurité routière ; Premiers secours ; Nutrition et diététique ; Alcool, drogues et dépendances ; Déchets et développement durable)
  - **Education informelle par la culture** (interventions bibliothèque ; Spectacles vivants ; Expositions)
  - **Pratique des arts vivants et plastiques**
  - **Pratique de l'activité physique et sportive** (Séjours/stages à caractère sportif, Activités physiques et sportives ponctuelles°)

## **II/ Soutenir les projets des jeunes**

### **A/ avec des moyens humains**

- **Redynamiser et pérenniser l'engagement associatif des jeunes forsitains**
  - Convention entre la Mairie et une/des junior-association(s) pour la gestion du foyer des jeunes
  - informer et faire bénéficier ces « juniors » du réseau des associations de la Commune et du soutien actif de la municipalité
- **Les jeunes, partenaires de l'action communale**
  - Rencontres régulières entre les jeunes et les élus sur des temps conviviaux
  - Participation active des jeunes aux réunions de comité de pilotage
  - Mise en place de moyens de communication touchant le plus de jeunes forsitains possible.

### **B/ avec des moyens matériels**

- **Enveloppe budgétaire « spéciale junior asso » sur appel à projet** (Chantier de jeunes municipaux, particulier, associatif...Participation aux événements des autres associations ; Séjours de vacances)
- **Soutien communal et associatif aux associations de jeunes** (Participation au comité des fêtes ; formation à l'utilisation du matériel ; Accompagnement à l'organisation matérielle des projets).

\*\*\*

***Après délibérations avec quelques remarques sur des points de détail, le conseil municipal valide globalement ce PEL pour les 3 années à venir, sachant qu'aucun projet n'est figé.***

\*\*\*

***Puis David Guilberteau et Stéphanie Delgutte présentent les actions qu'ils souhaitent mettre en place en 2011 :***

### **Action 1 - Foyer des jeunes / investissement et améliorations**

**Organisateur : Mairie de Fors/FJF**

**Public : les 12-20 ans forsitains**

**Objectif de référence du PEL :** I - Informer et prévenir / Développer et entretenir les lieux et moyens de rencontre, d'information et de prévention : **Le foyer des jeunes**

**Présentation de l'action :**

- - La Mairie soutient la nouvelle association de jeunes en investissant dans du matériel de « confort » pour l'intérieur du foyer. La junior association devrait aussi participer aux coûts en fonction de ses projets et de ses moyens.
- - Construction d'une terrasse/ pergola derrière le foyer.
- - Réflexion sur un aménagement végétal ultérieur

## Budget prévisionnel

Charges		Produit	
Achat Pergola et montage	1000,00 €	Budget alloué Mairie	1850
Matériaux et main d'œuvre chape	500,00 €	Achats par FJF	150
divers	500,00 €		
<b>total</b>	<b>2000,00€</b>	<b>total</b>	<b>2000,00€</b>

## Action 2 - Amélioration skate parc

Mise en oeuvre : Mairie de Fors

Public : tous les forsitains

Objectif de référence du PEL : Informer et prévenir / Développer et entretenir les lieux et moyens de rencontre, d'information et de prévention : le Skate Park

### Présentation de l'action :

- Installation d'une rampe de skate/BMX/roller sur le plateau d'évolution pour élargir les possibilités d'accueil du lieu.
- La Commune de Vouillé restructure son aire dédiée à la jeunesse et souhaite vendre sa rampe.

Coût de l'installation : 4000 €

## Action 3 - Accueil de loisirs ado

Organisateur : Mairie de Fors

Public : 7 jeunes 12-15 ans sur 4 semaines

Objectif de référence du PEL : Informer et prévenir / Développer et entretenir les lieux et moyens de rencontre, d'information et de prévention : le centre de loisirs 12-14 ans  
Soutenir les projets des jeunes / Avec des moyens humains / Avec des moyens matériels

### Présentation de l'action :

- **La Mairie organise un accueil de loisirs pour les ados à titre d'expérimentation 4 semaines en juillet.**
- L'accueil sera ouvert à 7 jeunes âgés de 12 à 15 ans (collégiens) dans la continuité du centre de loisirs 3-11 ans de la Communauté de Communes Plaine de Courance. L'accueil aura comme objectif de fournir un début de formation des jeunes au monde associatif (planification/budget/activités/prise de décision) avec comme support, le loisir éducatif.
- Si l'expérience marche bien, l'ouverture de l'accueil pourra être étendue pour plus de place et sur les autres vacances scolaires.

### Budget prévisionnel été

charges pour 8 jeunes et 20 jours		produits pour 8 jeunes à 14,95€/jour pendant 20 jours	
utilisation du minibus CCPC (1000 km)	100,00 €	Participation familles	2 392,00 €
animateur (6h/ jour au smic+ charges, 120h )	1 800,00 €	participation CAF (3,5/jeune/jour)	560,00 €
Budget (activités/matériel 20€/jeune/semaine)	640,00 €	financement Mairie	394,00 €
repas (3,5/personne/jour)	630,00 €		
goûters (1€/jour/personne)	126,00 €		
entretien	50,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3346,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3346,00</b>

## Action 4 - Conférences d'information parentale

**Organisateur : Mairie de Fors + APE de Fors + SEP + commission restauration scolaire**      **Public : 12-25 ans et parents**

**Objectif de référence du PEL :** Informer et prévenir / Soutenir l'éducation à la santé et à la citoyenneté  
Actions directes / **Conférence à destination des parents et des jeunes**

### Présentation de l'action :

4 rencontres étalées de février à octobre 2010 abordant divers sujets liés à la parentalité.

- Michel Combret Sociologue ; thème : hygiène de vie et santé (février)
- Thierry Fouet ; Thème : les mécanismes de l'addiction (mai/juin)
- Planning familial ; parler de sexualité et de contraception avec les ados (septembre)
- Michèle Bromet Camou, Psychologue (Mars) poursuite de l'intervention effectuée en 2008 sur la parentalité.

### Budget prévisionnel :

Charges		Produits	
interventions	750,00 €	Participation Mairie	450,00 €
réception	150,00 €	Commission cantine+APE+SEP	350,00 €
Hébergement+repas+déplacement	200,00 €	Participation ARS	300,00 €
<b>total</b>	<b>1100,00€</b>	<b>total</b>	<b>1100,00€</b>

## Action 5 - Action de prévention routière

**Organisateur : Mairie de Fors**

**Public : 25 jeunes de 14-25 ans**

**Objectif de référence du PEL :** Informer et prévenir / Soutenir l'éducation à la santé et à la citoyenneté / Actions directes  
**Journées ou actions « prévention/loisirs »**

### Présentation de l'action :

Sous la forme d'une journée/après midi karting, les jeunes sont invités à participer à une action de prévention routière. L'action se déroule selon un plan théorie/pratique où les espaces de pratique, très techniques et difficiles à jeun, se révéleraient dangereux et impossibles lorsque quelqu'un sous l'emprise de substances actives.

Les espaces de théories auront comme thèmes :

- L'alcool au volant et ses conséquences sur la conduite
- La physiologie du conducteur
- La vitesse et ses conséquences

### Budget prévisionnel :

Charges pour 25 jeunes		Produits pour 25 jeunes	
Kart	500,00 €	Participation familles/jeunes (5 €)	125,00 €
Action sécurité routière ECF	800,00 €	participation Marie	1070,00 €
Bus	350,00 €	financement ARS	455,00 €
<b>total</b>	<b>1650,00€</b>	<b>total</b>	<b>1650,00€</b>

## Action 6 - Séjour de vacances été

**Organisateur : Mairie de Fors/FJF**

**Public : 7 jeunes 13-17 ans – juillet 2011**

### Objectif de référence du PEL :

- I- Informer et prévenir / Soutenir l'éducation à la santé et à la citoyenneté / Actions directes / **Pratique de l'activité physique et sportive**

II- Soutenir les projets des jeunes / **A - Avec des moyens humains** / Redynamiser et pérenniser l'engagement associatif des jeunes forsitains / Faire bénéficier et informer ces juniors associations du réseau des associations classiques de la Commune et du soutien actif de la municipalité

**B - Avec des moyens matériels** / 1/ Enveloppe budgétaire « spéciale junior asso » sur appel à projet / **Séjours de vacances** - 2/ Soutien communal et associatif aux associations de jeunes : **formation à l'utilisation du matériel, accompagnement à l'organisation matérielle des projets**

**Présentation :**

Cette action fait office d'appel à projet pour la FJF afin de motiver la junior association à organiser un séjour de vacances et consolider son groupe. Le projet n'est viable que si un accueil de loisir ado ouvre sur la période d'été. Le directeur de l'accueil pouvant aussi faire office de Directeur de séjour.

Le budget présenté est un budget général prévoyant 900km aller/retour avec des activités à déterminer pendant le mois de juillet.

**Budget prévisionnel :**

charges (5 jours, 7 jeunes, 2 adulte)		produits	
transport mini bus CCPC 0,1/km	90,00 €	participation jeunes 120€/jeune	840,00 €
carburant 1 plein + extras	90,00 €	participation Mairie	540,00 €
Animateurs (forfait 6h/jour 15€TTC/heure)	900,00 €	Participation partenaire FJF ?	300,00 €
hébergement	350,00 €	Prestation de service CAF (si rattaché à CLSH)	125,00 €
Nourriture 5€/jour/personne	225,00 €	DDCSPP	200,00€
Activités loisirs et sportives (30€/personne)	270,00 €		
divers (parking, matériel camping...)	80,00 €		
<b>total</b>	<b>2 005,00 €</b>	<b>total</b>	<b>2 005,00 €</b>

Le budget prévoit large, La participation des jeunes est volontairement basse pour exemple et peut être relevée si besoin.

**Action 7 - Sorties festivals de printemps**

**Organisateur : Mairie de Fors**

**Public : 8 jeunes 15-20 ans mai-juin 2011**

**Objectif de référence du PEL :** Soutenir les projets des jeunes /avec des moyens humains /Redynamiser et pérenniser l'engagement associatif des jeunes forsitains / Faire bénéficier les jeunes du soutien actif de la municipalité

**Présentation de l'action :**

La journée au festival « musiques métisses » ayant été positive, la participation à ce festival sera reconduite cette année. Coût minimal (transport) pour un apport culturel maximal en terme d'artistes vus sur scène (souvent inconnus, venant de pays en dehors de la culture occidentale..). L'ambiance d'un festival est une expérience culturelle en soi.

Cette année, la participation complète à un festival de la région est proposée aux jeunes sur un week end.

**Budget prévisionnel :**

Coûts et dépenses (2 jours, 8 jeunes, 1 adulte)		financement et recettes	
transport mini bus CCPC 0,1/km	30,00 €	participation jeunes 20€/jeune	160,00 €
hébergement	30,00 €	participation Mairie	260,00 €
Entrées festival (40 €/WE environ)	360,00 €		
<b>total</b>	<b>420,00 €</b>	<b>total</b>	<b>420,00 €</b>

**Action 8 - Stage d'improvisation théâtrale**

**Organisateur : SEP Mairie**

**Public : 10 jeunes de 12-17 ans, du 21/02/11 au 25/02/11**

**Objectif de référence du PEL :** **I/ Informer et prévenir** / Développer et entretenir les lieux et moyens de rencontre, d'information et de prévention / Soutien de l'action salariée des associations sur le public cible / Soutenir l'éducation populaire à la citoyenneté / Actions directes **Pratique des arts vivants et plastiques**

Critères de réussite retenus :

Les jeunes s'engagent à participer (10 participants attendus)

Les jeunes produisent un contenu en 5 jours (retranscrit au public en fin de stage)

**Présentation :**

L'intervenante régulière de la section théâtre de la SEP revient pendant les vacances d'hiver 2011 pour proposer aux jeunes du territoire un stage de 5 jours ayant pour thème l'improvisation théâtrale. Les jeunes vont apprendre à exprimer une improvisation scénique en fonction d'une situation de départ choisie. L'objectif pour eux étant de pouvoir être assez à l'aise pour improviser de courtes interventions à la fin du stage.

**Budget prévisionnel :**

charges		Produits	
Salaire intervenant 15h	690,00 €	Mairie	380,00 €
Frais de déplacement	250,00 €	Recette utilisateurs (25€/jeune)	250,00 €
Réception	50,00 €	DDCSPP	210,00 €
		CCPC	150,00 €
<b>total</b>	<b>990,00 €</b>	<b>total</b>	<b>990,00 €</b>

**Après la présentation des différentes actions, Monsieur le maire propose de voter ce projet action par action.**

---

⇒ **Action 1 - Foyer des jeunes / investissement et améliorations**

Après délibération, ce projet est adopté à l'unanimité.

⇒ **Action 2 - Amélioration skate parc**

Après délibération, ce projet est adopté à l'unanimité.

⇒ **Action 3 - Accueil de loisirs ado**

Après délibération, le conseil municipal adopte ce projet sur le principe ; cependant il faudra revoir et affiner les règles à mettre en place entre la commune de Fors et la Communauté de communes Plaine de Courance.

⇒ **Action 4 - Conférences d'information parentale**

Après délibération, ce projet est adopté à l'unanimité.

⇒ **Action 5 - Action de prévention routière**

Le conseil municipal s'accorde à dire qu'il est entièrement d'accord à mettre en place une action de prévention routière en direction des jeunes. Ce projet est très intéressant mais trop cher ; il serait sans doute possible de mutualiser ce type d'action avec le collège de Prahecq. Il propose donc de revoir ce projet : négociation du prix (voir peut être la Prévention routière au lieu de l'ECF, partenariat...) et de le représenter l'année prochaine.

⇒ **Action 6 - Séjour de vacances été**

Après délibération, ce projet est adopté à l'unanimité.

⇒ **Action 7 - Sorties festivals de printemps**

Après délibération, ce projet est adopté à l'unanimité.

⇒ **Action 8 - Stage d'improvisation théâtrale**

Après délibération, ce projet est adopté à l'unanimité.

---

**Actions proposés par la SEP s'intégrant dans le PEL**

Stéphanie Delgutte rappelle que les associations communales qui mettent en place des actions s'intégrant dans le PEL peuvent bénéficier de financements de la part de la DDCSPP (ex-DDJS).

A ce titre, la SEP de Fors propose à la municipalité 5 actions ayant le même *objectif de référence du PEL* :

« Informer et prévenir / Développer et entretenir les lieux et moyens de rencontre, d'information et de prévention  
Soutien de l'action salariée des associations sur le public cible / Soutenir l'éducation à la citoyenneté / Actions directes  
**Education informelle par la culture / Pratique des arts vivants et plastiques** ».

La SEP pratique l'adhésion aux activités calculée en fonction du quotient familial. La participation financière demandée à la commune pour ces 5 actions consisterait à prendre en charge la partie restant à la charge de la SEP après abattement lié au QF.

---

**Action 9 - Cours d'arts plastiques - Public : 6 jeunes de 12-17 ans**

---

**Budget prévisionnel :**

charges		Produits	
Salaire	1 000,00 €	utilisateurs	1000,00 €
Fournitures	300,00 €	Quotient Familial (mairie)	60,00 €
		Autofinancement SEP	240,00 €
<b>total</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>total</b>	<b>1 300,00 €</b>

---

**Action 10 - Cours de danse jeunes - Public : 10 jeunes de 10-17 ans**

---

**Budget prévisionnel**

charges		Produits	
Salaire	3 140,00 €	utilisateurs	2 390,00 €
Fournitures	100,00 €	Quotient Familial (mairie)	150,00 €
		DDCSPP	400,00 €
		Autofinancement SEP	300,00 €
<b>total</b>	<b>3 240,00 €</b>	<b>total</b>	<b>3 240,00 €</b>

---

**Action 11 - Cours de guitare jeunes - Public : 5 jeunes de 10-17 ans**

---

**Budget prévisionnel**

charges		Produits	
Salaire	3520,00 €	utilisateurs	2900,00 €
Fournitures	100,00 €	Quotient Familial (mairie)	360,00 €
		Autofinancement SEP	360,00 €
<b>total</b>	<b>3620,00 €</b>	<b>total</b>	<b>3620,00 €</b>

---

**Action 12 - Cours de poterie jeunes - Public : 15 jeunes de 10-17 ans**

---

**Budget prévisionnel**

charges		Produits	
Salaire	2 030,00 €	utilisateurs	2 000,00 €
Fournitures	500,00 €	Quotient Familial (mairie)	150,00 €
		Autofinancement SEP	380,00 €
<b>total</b>	<b>2530,00 €</b>	<b>total</b>	<b>2530,00 €</b>

---

**Action 13 - Les Activités Physiques et Sportives de la SEP - Public : 25 jeunes de 10-17 ans**

---

**Description** : Toute l'année sont proposées à des jeunes de la tranche d'âge cible des séances régulières et encadrées par des professionnels des activités suivantes :

- **Gymnastique** : 6 jeunes de 11/14 ans
- **Karting** : 8 jeunes de 12/18 ans
- **Course d'endurance** : 7 jeunes de 11/18 ans (Participation des jeunes en tant que bénévole ou coureur)
- **Yoga** : 3 jeunes de 14/18 ans
- **Step** : 1 jeune de 18/22 ans

### **Budget prévisionnel**

charges		Produits	
Salaire et interventions	3100,00 €	utilisateurs	2410,00 €
Fournitures	1 000,00 €	Quotient Familial (mairie)	290,00 €
		DDCSPP	800,00 €
		Autofinancement SEP	600,00 €
<b>total</b>	<b>4100,00 €</b>	<b>total</b>	<b>4100,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas accorder une aide sous la forme demandée car le calcul de l'aide n'est pas simple ni clair ; cela pose un problème de transparence dans l'attribution des aides. Les membres du conseil préfèrent valoriser les actions en direction des jeunes par un effort supplémentaire sur le montant de la subvention de fonctionnement.

### **3. Subventions de fonctionnement 2010 aux associations**

Stéphanie Delgutte expose que trois associations n'avaient pas rendu leur demande de subvention à la date requise (même après deux rappels). Elle soumet malgré tout à l'approbation du conseil l'attribution d'une subvention de fonctionnement à ces associations, calculée sur le barème établi, à savoir :

- ⇒ Fors Comédie.....240 €
- ⇒ Tennis Club .....240 €
- ⇒ OSC Fors .....380 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ **accepte l'attribution des subventions ci-dessus désignées**
- ⇒ décide que **l'année prochaine aucune subvention ne sera attribuée après la date fixée**. Un courrier en ce sens sera adressé à ces trois associations.

### **4. Projet d'animation culturelle**

Alain Fort expose que Marie-Jeanne Bigrel, bibliothécaire, souhaite mettre en place une saison culturelle à Fors. Elle propose d'organiser 4 spectacles dans l'année sur des thèmes différents : chansons françaises, musique classique, groupe de rock, spectacle de Noël.

La commission animation-bibliothèque est favorable à la mise en place d'une saison culturelle sous la forme d'un partenariat entre elle et la bibliothèque. Cette année la programmation se ferait pour 3 spectacles (avril, octobre, décembre) plus une animation pendant le week-end « Fors en Fête ».

L'organisation prévue est la suivante :

- ⇒ Marie-Jeanne Bigrel proposera 3 choix par spectacle à la commission qui choisira.
- ⇒ TARIFS : - gratuité pour le spectacle de Noël  
- 5 € maxi pour les autres spectacles (gratuité pour les moins de 18 ans et les étudiants).
- ⇒ Le budget prévisionnel global est de 4.000 € pour l'année, à revoir si nécessaire.
- ⇒ Une plaquette d'information sera éditée, sur proposition de Marie-Jeanne Bigrel. Pour les années suivantes, la communication pourra se faire par le biais du bulletin municipal.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'organiser cette saison culturelle pour l'année 2011, aux conditions fixées ci-dessus.** Il désire cependant limiter provisoirement cet accord à l'année 2011 et de prendre une nouvelle décision au vu du bilan de cette première action.



## 5. P.A.V.E. plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Stéphane Bonnin présente la démarche :

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005, imposait aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...). Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves, de commerçants, personnes âgées.... Il est décliné au sein d'un plan d'actions hiérarchisées précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de la démarche. Il doit être approuvé par le conseil municipal.

**Quand doit être réalisé ce document ?** Le PAVE devait être établi dans chaque commune à l'initiative du maire avant le 23 décembre 2009.

**Que se passe-t'il si la commune ne remplit pas ses obligations ?** Aujourd'hui, aucun système de contrôle ni d'amendes n'a été mis en place en dehors du contrôle de légalité exercé par le Préfet mais il est bien évident que les associations représentant les personnes handicapées exerceront leur vigilance.

**Y a-t-il une date butoir pour réaliser les travaux ?** Non, à la différence des ERP (établissements recevant du public) et des services de transport collectif qui doivent être rendus accessibles pour 2015, il n'y a pas de date butoir imposée pour la réalisation des travaux. C'est le PAVE lui-même qui fixe les délais de réalisation des travaux de mise en accessibilité. **Cependant, les communes n'ayant pas réalisé leur PAVE risquent de se voir pénalisées sur l'attribution de la DGE 2011.**

C'est pourquoi la Communauté de Communes Plaine de Courance souhaite aider les communes membres par la mise en place d'une consultation de maîtrise d'œuvre par le biais d'un groupement de commandes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 45,*

*Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,*

*Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,*

*Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658*

- **décide** l'engagement de la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) telle qu'elle vient d'être exposée,
- **autorise la mise en place** d'une consultation de maîtrise d'œuvre par le biais d'un groupement de commandes par la Communauté de communes Plaine de Courance.

## 6. Cotisation AFCCRE

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Penkun, la municipalité adhère à l'association AFCCRE (association française du conseil des communes et régions d'Europe). Cette adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (0,037€ par habitant pour les communes de 1.001 à 3.000 habitants) soit un montant de cotisation de 147 € pour la commune de Fors.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à l'AFCCRE pour un montant de 147 €.**

## 7. Indemnité de conseil du receveur municipal

Monsieur le maire expose qu'une nouvelle délibération doit être prise pour fixer le taux de l'indemnité de conseil attribuée à Madame Duchein, trésorière de la commune de Fors. Pour information, le taux fixé précédemment était de 100 %, applicable sur une base calculée sur la moyenne des dépenses des 3 exercices antérieurs (soit 450.51 € en 2008 et 433.65 € en 2009).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :**

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes,*

**décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer ses prestations de conseil et fixe le taux de l'indemnité à 100 %.** Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et attribuée à Madame Laurence DUCHEIN, receveur.

**8. Indemnités de régisseur**

Monsieur le maire explique que les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après un barème pré-établi. En conséquence, les sommes dues pour les régies municipales sont les suivantes :

**pour l'année 2009 :**

---

- 112 € pour la régie de recettes de la **salle polyvalente**,
- 112 € pour la régie d'avances des **activités du CEL**,
- 112 € pour la régie de recettes de l'**espace Jeunes**
- 71 € pour la régie de recettes de la **bibliothèque**

**pour l'année 2010 :**

---

- 112 € pour la régie de recettes de la **salle polyvalente**,
- 112 € pour la régie d'avances des **activités du CEL**,
- 112 € pour la régie de recettes de l'**espace Jeunes**
- 71 € pour la régie de recettes de la **bibliothèque**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **le conseil municipal valide le montant des indemnités des régisseurs municipaux aux sommes indiquées ci-dessus.**

**9. Consultation par le CDG79 pour le contrat d'assurance groupe des risques statutaires**

Monsieur le maire expose :

- *l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;*
- *que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques,*
- *que notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2011 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le CDG 79, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.*

M. le maire précise que si, au terme de la consultation, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

**Ce nouveau contrat résultant de cette consultation aurait les caractéristiques suivantes :**

- durée du contrat : **du 01.01.2012 au 31.12.2015**
- Régime du contrat : **capitalisation.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- *vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*
- *vu le Code général des collectivités territoriales, le Code des Assurances, le Code des marchés publics,*
- *vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

**décide :**

Que le président du CDG 79 est habilité à souscrire pour le compte de la commune de Fors des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL** : décès, accident du travail, incapacité (maladie ordinaire, mi-temps thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire), longue maladie, longue durée, maternité (y compris adoption), paternité.
- **Agents non affiliés à la CNRACL** (agents IRCANTEC) : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité (y compris adoption), paternité

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

## 10. Régime indemnitaire 2011

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 88 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale modifié,
- Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n° 2001-2 du 03 janvier 2001 et le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001,
- Vu les arrêtés interministériels NOR FPPA0100149A du 14 janvier 2002, NORMCCB0200088A du 29 janvier 2002, NOR AGRA0200278A du 13 février 2002),
- Vu le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'I.E.M.P.
- Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité)
- Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 14 janvier 2002 relatifs à l'I.F.T.S.

### - à l'unanimité décide d'attribuer les régimes indemnitaires suivants à compter du 1er janvier 2011 :

Catégorie	Grades	PRIME	Base	Coefficient multiplicateur
<b>C</b>	Garde-champêtre chef	I.A.T.	469,67 €	<b>2,50</b>
	Adjoint Technique Principal	I.A.T.	469,67 €	<b>2,50</b>
	Adjoint technique territorial 1ère classe	I.A.T.	464,30 €	<b>2,50</b>
	Adjoint technique territorial 2ème classe	I.A.T.	449,28 €	<b>2,50</b>
	Adjoint du patrimoine 2ème classe	I.A.T.	449,28 €	<b>2,50</b>
	Adjoint administratif 2ème classe	I.A.T.	449,28 €	<b>2,50</b>
	Adjoint d'animation 2ème classe	I.A.T.	449,28 €	<b>2,50</b>
<b>B</b>	Animateur territorial jusqu'au 6ème échelon	I.A.T.	588,69 €	<b>2,50</b>
		I.E.M.P.	1.250,08 €	<b>1,68</b>
	Rédacteur territorial 7ème échelon	I.F.T.S.	857,82 €	<b>2,50</b>
		I.E.M.P.	1.250,08 €	<b>1,00</b>

### - à l'unanimité décide de subordonner le paiement de cette prime aux conditions suivantes :

→ **Bénéficiaires** : tous les agents titulaires et stagiaires de droit public

#### → Conditions d'attribution :

- le coefficient est appliqué au *prorata temporis* de la durée de travail hebdomadaire
- la périodicité de versement est mensuelle

- **abattement de la prime mensuelle de 50 % au-delà de 3 jours d'absence par mois (consécutifs ou non) ;**  
*Par "jour d'absence" on entend tous les congés maladie* (sauf accident du travail) et les jours « enfant malade » ;  
*N'entrent pas dans le décompte des jours d'absence* : Les congés annuels et exceptionnels, les RTT, les congés formation, les congés de maternité et de paternité et les accidents du travail

→ **Cet abattement sera exercé sur l'I.A.T. ou l'I.E.M.P à définir dans l'arrêté nominatif.**

## Instauration d'une convention de prêt du matériel communal

Monsieur le maire informe les participants que la municipalité prête régulièrement aux particuliers des panneaux de signalisation routière lorsque ceux-ci réalisent des travaux ou pour signaler un danger particulier temporaire sur le domaine public. Or, il arrive que ces panneaux soient détériorés, volés ou non restitués ; ainsi la commune perd 6 à 7 panneaux par an représentant un coût pour la collectivité (un panneau vaut environ 150 €). Alain Fort souhaite donc mettre en place une convention de prêt de matériel qui sera signée par les deux parties et qui engagera la responsabilité de l'emprunteur si les panneaux ne sont pas rendus, quelle que soit la raison de leur disparition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **le conseil municipal valide l'instauration d'une convention de prêt du matériel communal aux conditions ci-dessus.**

## 11. Animation informatique pour les seniors

Stéphanie Delgutte informe les participants que l'association l'Age d'or souhaite mettre en place un atelier informatique pour les seniors. Elle les a rencontrés ; ils sont une vingtaine à être réellement intéressés par cette activité (18 étaient présents à la réunion). Leurs vœux sont les suivants :

- ouverture au moins une fois par semaine
- atelier serait ouvert à tous (pas uniquement aux seniors)
- aide communale à deux niveaux : pour le matériel et l'animation de l'atelier.

Quelques jeunes sont prêts à venir aider les « anciens » avec leur propre ordinateur.

Le débat s'engage sur l'organisation et les moyens que la commune pourrait utiliser afin de mettre en place cet atelier. Le matériel serait-il communal ou communautaire ? La salle informatique de l'école est vouée à court terme à redevenir municipale ; en effet, la communauté de communes – qui finance désormais les classes « ENR » (école numérique rurale) – arrête la dotation actuelle. Le matériel équipant la salle – dont une partie est déjà communale - disparaîtra ou devra être entretenu et remplacé par la municipalité. Il est nécessaire de voir quelles aides la commune pourrait obtenir (Proxima du Conseil général ou Conseil régional pour des subventions ; PlanNet du Conseil général ou Fédération des Aînés ruraux pour l'animation).

Le conseil municipal se déclare d'accord sur le principe de mise en place de cet atelier mais souhaite que les questions soulevées ci-dessus soient approfondies avant de prendre une décision.

## 12. Projets 2011 pour les plus de 63 ans

Dominique Pougard avise les conseillers que deux actions/conférences sont programmées :

- le 20 janvier 2011 à 14 h 30 une pharmacienne, Karine Goichon, interviendra sur le thème « le bon usage du médicament et l'automédication »,
- le 11 avril 2011 à 14 h 00, la Maif et le Dr Cacheux parleront de « l'effet du vieillissement sur la conduite automobile ».

Des invitations seront envoyées aux habitants de Fors concernés. Les conférences sont ouvertes à tous (des affichettes d'information seront apposées chez les commerçants).

## 13. Mouvements de personnel

Alain Fort expose que tous les CAE ( Contrat d'accompagnement vers l'emploi) sont maintenant terminés : Amandine Chassin et Katty Daroux au 30 septembre 2010, Annie Poupeau au 17 octobre 2010 ; Le contrat de Mme Daroux a été prolongé jusqu'au 17 décembre dernier et celui de Mme Poupeau jusqu'au 18 avril 2011, en CDD ordinaire.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité du service du restaurant scolaire en l'absence de Christelle Rouillon, un nouveau CDD a été conclu avec Mme Rochereul, pour un mois à partir du 3 janvier 2011, renouvelable selon les besoins de la collectivité.

## 14. Décision modificative n° 7/2010 -Virement de crédit sur l'opération N° 224

Alain Fort informe les conseillers que le solde de l'opération 224 « signalétique » est insuffisant pour payer la dernière commande de panneaux de signalisation, il conviendrait de faire la DM suivante :

Opération	chapitre	compte	libellé	montant
<b>Crédits à ouvrir</b>				
224	23	2313	Signalétique	+ 1.000 €
<b>Crédits à réduire</b>				
214	23	2313	Travaux de voirie	- 1.000 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil accepte d'inscrire cette décision modificative au budget 2010.**

## 15. Montage de la scène en dehors de la salle polyvalente :

Stéphanie Delgutte informe les conseillers que la commission animation a été saisie de plusieurs demandes d'associations qui souhaitent monter la scène en dehors de la salle des Fêtes.

Après débat sur le niveau de responsabilité de la commune en cas d'accident, **le conseil municipal décide d'autoriser le montage de la scène à l'extérieur de la salle des fêtes à deux conditions :**

- que la manifestation organisée par l'association se déroule sur le domaine communal
- que le montage de la scène se fasse sous le contrôle des employés municipaux.

## 16. Questions diverses

⇒ **Plantations à l'école :** prévues le 18 décembre, elles sont reportées au 15 janvier à cause des intempéries.

⇒ **Chiffre Insee de la population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier : 1676 habitants**

\*\*\*\*\_\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35*

\*\*\*\*\_\*\*\*

Les conseillers,

le maire,